

Une vision à partager

François Varin

Numéro 74, automne 1997

Vieux-Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17028ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Varin, F. (1997). Une vision à partager. *Continuité*, (74), 40–41.

Une vision à PARTAGER

La protection du Vieux-Québec prend, en 1979, un nouvel envol. La Ville se dote des outils nécessaires pour agir de façon éclairée mais, surtout, elle mise sur la concertation avec les citoyens.



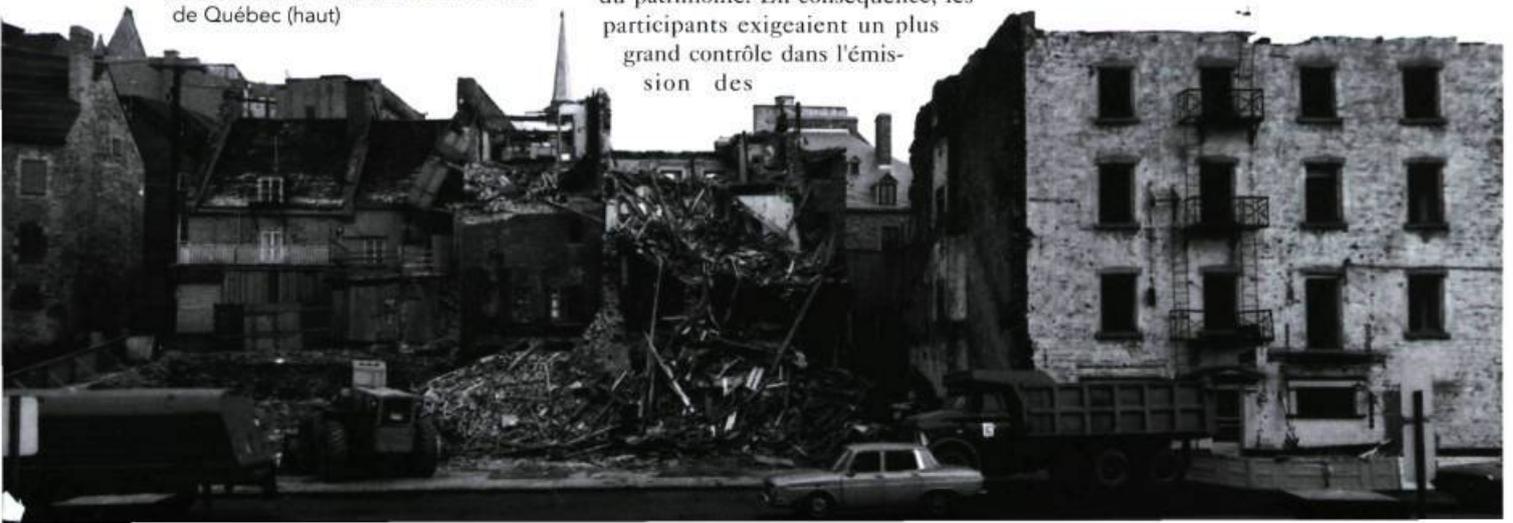
par François Varin

Place-Royale, 1973. On démolit des bâtiments anciens pour faire place à des reconstructions dites d'accompagnements comme celles de la photo au centre, sur la rue du Marché-Champlain. Citoyens et professionnels auront appris de l'expérience de Place-Royale. Photos : Inventaire des biens culturels, Archives nationales du Québec, Québec (bas) et Service d'urbanisme de la Ville de Québec (haut)

Vers la fin des années 70, les citoyens et les professionnels de la conservation du patrimoine réclamaient davantage de cohérence et d'ardeur dans la protection et la mise en valeur de l'arrondissement historique. Le colloque de 1978 a remis en cause les orientations ayant mené au développement de Place-Royale. Ces récriminations avaient ceci de positif qu'elles promouvaient une notion élargie du patrimoine. En conséquence, les participants exigeaient un plus grand contrôle dans l'émission des

permis et des mesures encourageant les citoyens à prendre leur place en tant que responsables de la conservation.

Cette année-là, les modifications apportées à la Loi sur les biens culturels préparaient un contexte favorable à un meilleur encadrement des interventions physiques. L'année d'après, le ministère des Affaires culturelles signait l'entente de 1979, une convention à plusieurs volets liant la Ville de Québec à l'État québécois. Le premier de ces volets consistait à mettre sur pied, au sein de l'administration municipale, une Division du Vieux-



Québec et du patrimoine. La Ville de Québec se donnait ainsi une équipe multidisciplinaire capable de guider l'action des pouvoirs publics et des entrepreneurs privés sur le territoire du Vieux-Québec.

DE NOUVELLES GRILLES D'ÉVALUATION

Cette entente modifiait considérablement les règles du jeu. Jusque-là, les demandes de permis et les projets de développement étaient analysés selon les mêmes grilles d'évaluation que pour les travaux devant être exécutés n'importe où sur le territoire de la ville. Avec sa nouvelle équipe d'experts, Québec se rapprochait des citoyens et mettait à leur service les connaissances et les services leur permettant de s'approprier l'arrondissement historique.

Il s'agissait avant tout d'éviter les décisions arbitraires et d'exposer clairement à la population les objectifs et les conditions auxquelles devaient être assujetties les interventions sur les bâtiments et le paysage urbain. Il fallait somme toute une gestion plus éclairée et mieux préparée à relever les défis de la sauvegarde et du développement du Vieux-Québec. L'ère de la confrontation était révolue. Il ne s'agissait plus d'exiger qu'on refuse l'émission de permis au nom de l'histoire ou de la symétrie des constructions. On chercherait désormais à faire appel à l'engagement des citoyens et des propriétaires afin qu'en faisant leur cette mission de sauvegarde, ils acceptent de suivre certaines règles et de respecter certains critères.

DES ACTIONS CONCRÈTES

La Division du Vieux-Québec mit alors de l'avant trois pistes d'action concrètes destinées à permettre à ce nouveau climat de confiance et de collaboration de s'instaurer. La première consistait à colliger et à codifier de façon simple et limpide les grands principes devant guider les interventions. Ces grandes lignes servirent ensuite à énoncer les critères en vertu desquels les demandes de permis seraient analysées. Le document intitulé « Guide pour la conservation et la mise en valeur de l'architecture du Vieux-Québec » adopté par le Conseil municipal contenait les références essentielles qui élimineraient l'arbitraire. Le document s'inspirait des chartes de conservation internationales et proposait une classification de toutes les constructions ainsi que des exigences de conservation relatives à chaque classe de bâtiment.



La seconde mesure retenue visait l'accumulation des meilleures connaissances possibles sur l'histoire, l'intérêt patrimonial et les particularités des rues et des bâtiments du Vieux-Québec. Une superposition de cartes anciennes couvrant toutes les périodes de l'évolution de l'arrondissement historique permit de distinguer les vocations successives et l'histoire des divers secteurs, se traduisant, par exemple, par un parcellaire des architectures et une configuration spatiale typiques. Ce découpage amena la Division du Vieux-Québec à procéder à l'analyse en profondeur de chacun des secteurs et à en dégager les caractéristiques et les traits dominants.

Enfin, il fut convenu de mettre plus d'efforts à se rapprocher des citoyens et à faire preuve de souplesse et d'ouverture dans la gestion des demandes de permis. On allait dorénavant rencontrer les requérants, discuter avec eux de leurs projets, leur apporter une expertise pointue et les sensibiliser aux enjeux de la conservation et de la mise en valeur de l'arrondissement historique. L'objectif premier était de s'entendre sur la nature des travaux à faire, afin de garantir à la fois les droits des pro-

Déjà en 1983, on récoltait les premiers fruits de cette démarche de mise en valeur de l'arrondissement historique.

Photo : Claudel Huot

priétaires et la sauvegarde du bien collectif. On cherchait ainsi à susciter un engagement responsable des propriétaires dans une démarche globale d'amélioration des interventions privées sur les bâtiments.

En 1983, on récoltait les premiers fruits de cette démarche : il y avait en effet une nette amélioration du cadre physique du milieu et une plus grande cohérence des actions de conservation, tant publiques que privées.

La dernière grande bataille de Québec sera celle de la victoire de notre mémoire collective contre l'oubli et l'indifférence. Vaincrons-nous ?

■
François Varin fut architecte à la Division du Vieux-Québec de 1979 à 1984. Il est directeur général de la Fondation Rues principales.